



COTISATIONS ET REGLEMENTS 2021-2022

Club partenaire



LE PRIX DE LA COTISATION AU CLUB EST COMPOSE DE :
COTISATION RCPF + PRIX LICENCE DE LA FEDERATION

Catégorie	COTISATION RCPF	PRIX LICENCE FEDERATION	TARIF TOTAL A PAYER
U6 (2016) – U7 (2015) – U8 (2014)	200 €	9 €	209 €
U9 (2013) – U10 (2012)	200 €	12 €	212 €
U11 (2011) – U12 (2010)	200 €	15 €	215 €
U13 (2009) – U14 (2008)	200 €	19 €	219 €
U15 (2007) – U16 (2006)	200 €	20 €	220 €
U17 (2005) – U18 (2004)	200 €	24 €	224 €
U19 (2003)	200 €	24 €	224 €
U20 (2002) – Seniors (2001 et +)	200 €	32 €	232 €
Vétérans (1984 et avant)	180 €	43 €	223 €
Filles	180 €	(offre)	180 €

- ✓ Pour les familles nombreuses : **Réduction de 10€ par enfant**
- ✓ Pour toute licence contractée, la cotisation au club est due dans son intégralité pour la saison en cours, **sans prendre en compte la durée de pratique de football**
- ✓ Pour les nouveaux joueurs qui signent au club (des catégories U12 à Vétérans), les frais de mutation sont pris en charge par le RCPF **après validation de l'éducateur de la catégorie**. En cas de départ vers un autre club en cours de saison ou la saison suivante, **le joueur devra rembourser les frais de mutation et les frais administratifs (en cas d'opposition) selon barème ci-dessous :**

Catégorie	Frais Mutation Ligue	Frais Administratifs Ligue
U12 à U17	34.60 €	25 €
U18 à Vétérans	91.60 €	25 €

- ✓ La cotisation au club peut être réglée :
 - Par virement sur le compte CIC du RCPF
IBAN : FR76 3008 7338 6200 0181 7900 184 --- BIC : CMCIFRPP
 - Par carte bancaire via le paiement en ligne au moment de la demande de licence dématérialisée
 - Par des Chèques- Vacances ANCV ou des Coupons Sport ANCV, en espèces et/ou par chèques (à l'ordre du RCPF), au secrétariat du club dans les 10 jours suivant la demande d'inscription.
- ✓ **En cas de paiements en plusieurs fois, un montant minimum de 100 euros est obligatoire pour valider la demande de licence.**

Jours et heures d'ouverture du secrétariat :

le mardi de 17h à 20h
le mercredi de 13 à 18h30
le jeudi de 17h à 20h
le vendredi de 16h à 18h45
(du 01^{er} juin au 20 juillet et à partir du 15 août)